

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Secrétariat général

**Arrêté du 19 février 2013 portant inscription sur la liste d'aptitude
au grade d'ingénieur des travaux publics de l'État au titre de l'année 2013**

NOR : DEVK1304100A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
Vu le décret n° 2005-631 du 30 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps des ingénieurs des travaux publics de l'État ;
Vu le décret n° 2005-1090 du 1^{er} septembre 2005 modifié relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'État ;
Vu l'arrêté interministériel du 13 mai 1971 créant une commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des ingénieurs des travaux publics de l'État (service de l'équipement) ;
Vu l'arrêté n° 08-60-30 du 4 novembre 2008 portant modification de la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des ingénieurs des travaux publics de l'État ;
Vu l'arrêté du 5 octobre 2011 modifiant l'arrêté du 9 juillet 2008 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;
Vu l'arrêté du 24 février 2012 fixant le taux de promotion dans le corps des ingénieurs des travaux publics de l'État du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement pour les années 2012 à 2014 ;
Vu l'arrêté du 10 janvier 2013 portant inscription sur la liste d'aptitude au grade d'ITPE au titre de l'année 2013 ;
Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des ingénieurs des travaux publics de l'État en sa séance du 20 juin 2012,

Arrête :

Article 1^{er}

L'arrêté du 10 janvier 2013 portant inscription sur la liste d'aptitude au grade d'ITPE au titre de l'année 2013 est annulé et remplacé par le présent arrêté.

Article 2

Sont inscrits par ordre alphabétique sur la liste d'aptitude au grade d'ingénieur des travaux publics de l'État au titre de l'année 2013 les agents dont les noms suivent :

1. AUDU (Pierre).
2. BACOU (Michel).
3. BARRAT (Catherine).
4. BOULLY (Henri).
5. CHAT (Laurent).
6. CHAUMONT (Serge).
7. DELBARRE (Patrick).
8. DRONNIER (Claude).

9. GUIRAUDIE (Jean-Louis).
10. HUMMEL (Bruno).
11. MOREL (Philippe).
12. PFROMMER (Philippe).
13. RIES (Christine).
14. RIMBAULT (Laurent).
15. RIVOLIER (Martine).
16. SCHILTZ (Christian).
17. VIDAL (Denis).

Liste complémentaire :

1. DE ABREU (Didier).

Article 3

La directrice des ressources humaines du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 19 février 2013.

Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement de la directrice
des ressources humaines :
*Le sous-directeur de la modernisation
et de la gestion statutaires,*
H. SCHMITT